Belgique - België
P.P. - P.B.
6700 Arlon centre
BC20853

Maison de l'urbanisme
LORRAINE ARDENNE

Bulletin de liaison

Un territoire, des lieux de vie

trimestriel · octobre - novembre - décembre 2015 · bureau de dépôt : 6700 Arlon centre · P911732

Joyeuses fêtes à tous et bonne année 2016 !

2015 bientôt derrière nous...

Si l'on fait abstraction de l'actualité internationale plutôt médiocre voire dramatique, l'année 2015 fut pour la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, une année… merveilleuse, en écho bien sûr à notre manifestation « Bâtisses au pays des merveilles » organisée à Rossignol en septembre dernier en partenariat avec le Centre culturel de Rossignol-Tintigny et le Parc naturel de Gaume.

De nouveaux outils ont également été conçus pour aider les communes dans leur gestion quotidienne de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme : un dossier opérationnel sur la densité, des recommandations pour la gestion des usoirs en Lorraine et un nuancier de teintes pour les façades dans le Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier. Ils seront mis à disposition dans les premiers mois de 2016.

Conseils, expertises et partenariats ont également été poursuivis, en particulier avec les services communaux de l'urbanisme, les élus, les CCATM et les Parcs naturels de notre territoire d'action.

A l'échelle de la Grande région, nous avons notamment organisé avec Ruralité-Environnement-développement notre seizième colloque sur les interactions entre Territoire et santé.

... Et en 2016 ?

L'année qui vient sera sans nul doute celle des changements législatifs avec l'entrée en vigueur du CoDT (Code de développement territorial). Les Maisons de l'urbanisme ont été chargées par le Ministre en charge de l'aménagement du territoire de participer activement à l'information et à la formation de ce nouvel outil vers leurs publics respectifs. De nombreux rendez-vous seront donc programmés avec les élus, les fonctionnaires communaux, les CCATM, les acteurs locaux et les auteurs de projet dont le fil conducteur sera inévitablement le CoDT.

En ces temps de bons vœux et de joyeuses résolutions, nous vous promettons de mettre tout en œuvre pour rendre la nouvelle législation la plus compréhensible et la plus concrète possible pour tous les acteurs du territoire !

Bonne année à tous nos lecteurs !

Territoire et santé

Le 8 décembre dernier, le colloque inter-régional « Territoire et santé » a traité des interactions entre santé et bien-être des citoyens d'une part et aménagement du territoire d'autre part. Quels en sont les principaux enseignements ? Découvrez les premiers échos en pages intérieures…

L'architecture dans tous ses états

Après l'architecture publique, notre série d'articles sur la cohérence architecturale se poursuit avec la présentation du BIM : place à la maquette numérique (en dernière page) !

Rejoignez-nous sur facebook !

Nos canaux d'information et de contact se multiplient ; en complément de notre site internet et de notre newsletter, suivez notre actualité sur notre page facebook.

Territoire et santé : un colloque tout en bien-être...

Trois orateurs ont brillamment introduit les travaux de la matinée (Frédéric De Ceulaer de l'Observatoire de la santé de la province de Luxembourg et le Dr Yolande Wagener, Médecin-chef de division du Ministère de la santé du GDL) et de l'après-midi (le Dr Christian Massot, Médecin de santé publique, Observatoire de la santé du Hainaut). Deux éléments-clés y ont été mis en évidence : le bien-être comme enjeu transversal et le rôle-clé des communes.

Le bien-être : un enjeu transversal

La santé n'est pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité mais un état de complet bien-être, physique, psychique et social mais aussi culturel et écologique : c'est le message principal de la définition de l'Organisation mondiale de la santé publiée en 1948, complétée en 1989.
La notion de bien-être doit ainsi davantage être mise en valeur en tant qu'approche plus positive et plus globale de la santé qui est quant à elle davantage un état dont on se préoccupe quand on ne l'a plus…
Les déterminants du bien-être (facteurs ayant une influence positive ou négative sur l'état de santé) et ses indicateurs (variables mesurées permettant de décrire l'état de santé d'une population) sont largement influencés par le territoire, notamment au niveau local. Les inégalités sociales et la pauvreté jouent également un rôle majeur. Le bien-être étant une notion multidimensionnelle et relative, il constitue un enjeu transversal qui devrait rayonner dans toutes les politiques publiques. Plusieurs orateurs ont souligné que trop souvent encore des initiatives politiques en matière d'aménagement ou de développement étaient prises sans considérer suffisamment le bien-être des personnes à qui elles étaient destinées…

La commune : un rôle-clé dans la promotion et la prévention

A un enjeu complexe doit répondre une approche multisectorielle (éducation, économie, environnement, logement, sécurité…). Au niveau local, la commune peut actionner de nombreux leviers, indépendamment de l'accès aux soins de santé ; la recherche du bien-être des citoyens ne doit pas être réservé aux seules compétences de l'échevin de la santé… mais être insérée dans toutes les politiques communales et dans tous les milieux de vie (famille, quartiers, écoles, milieu associatif…). On peut reconnaître une commune-santé à sa volonté de répondre aux besoins essentiels des citoyens, à la qualité de son environnement, la force de son tissu social, la richesse de sa vie culturelle, la vigueur de son économie, les conditions d'accès aux services publics et privés, le degré de participation de ses habitants et bien entendu… à l'état de santé de sa population !

Les résidences-services du village senior d'Attert

Arlon, Attert, Longwy… des exemples à suivre.

Ces trois communes ont apporté leurs témoignages concrets au cours de la journée.
La création d'un parc urbain de qualité à Arlon présenté par l'Echevin André Balon, un très large éventail d'actions en faveur du bien-être évoquées par Josy Arens, Député-Bourgmestre d'Attert, et la signature d'un Contrat Local de Santé assorti de multiples initiatives originales énumérées par Mireille Kadoum, Conseillère déléguée à la Santé et à la Cohésion sociale de Longwy : autant d'actions illustrant le dynamisme des élus locaux au service du bien-être de leurs citoyens !

Bien vieillir chez soi : un des enjeux majeurs du bien-être des personnes âgées

Deux exposés sur ce thème ont ouvert nos horizons sur des méthodes et des pratiques innovantes et solidaires.
L'étude « Habitat et vieillissement » de l'ASBL Qualidom et présentée par Olivier Masson, Professeur à l'UCL, propose un outil de travail pour la recherche d'une forme de logement alternative qui permette de vivre dignement et en autonomie une fois la période active révolue. Cet outil est centré sur la notion d'Habitat-support basée sur les liens sociaux davantage que sur les techniques pour suppléer la perte d'indépendance. Interdépendance et autodétermination sont au cœur de cette recherche qui aboutit à un inventaire des formes de vie permettant le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.
De la démarche « Habitat innovant et solidaire » de la Moselle présentée par Christophe Muller, Chef de projet au Conseil départemental de la Moselle, nous épinglerons le concept de plate-forme numérique de services qui permet l'appropriation des nouveaux équipements et services par les personnes en perte d'autonomie et par les aidants. Cette plate-forme concerne à la fois les services de santé et prestataires, les services d'information, de communication et de lien social et les services d'alerte et de sécurité. Cette démarche inclut également la mobilisation du tissu socio-économique et des chercheurs du territoire pour contribuer à la structuration d'une filière régionale « Silver Economie ».

Habitat durable versus habitat sain ?

Le développement de la thématique de l'habitat sain par Martyna Kuske, Coordinatrice scientifique au Sami-Lux d'une part et Anne-Claude Romain, Professeur-chargé de cours à l'Ulg d'autre part, a quelque peu ébranlé nos convictions … et nos lacunes en la matière.

« J'ai choisi d'être heureux car c'est bon pour la santé » - *Voltaire*

Notre maison n'est pas toujours le cocon douillet que l'on imagine ! Polluants chimiques, agents biologiques et facteurs physiques polluent nos intérieurs en interagissant entre eux et sur les personnes de manière différenciée… ce qui rend le diagnostic particulièrement complexe. Malgré le fait que l'air intérieur est aujourd'hui considéré comme plus pollué que l'air extérieur et sachant que l'on passe 20h par jour à l'intérieur, on peut s'étonner de la quasi-inexistence de réglementation en la matière…
Tout aussi interpellant est le bilan de la PEB sur la qualité de l'habitat dit « durable ». D'un côté, une isolation élevée qui conduit à l'augmentation du confinement et de l'autre, des ventilations mécaniques pas toujours adaptées en termes de débit de renouvellement de l'air, des installations non entretenues et ici encore, une absence de règlementation et d'harmonisation des normes !
Sans remettre en cause les bienfaits de la performance énergétique des bâtiments, force est de constater qu'un important travail d'harmonisation des normes et des labels et de règlementation quant à la maintenance des installations de ventilation est indispensable.

La ferme du Mafa : un éco-centre exemplaire

La présentation du projet de rénovation d'une ancienne ferme à Manhay par Marie Gillis-Pirson s'apparentait au récit d'une véritable aventure humaine. Chanvre, roseaux régulateurs d'humidité, argile moulée à la main, chaleur du feu de bois, créativité, innovation, rencontres, lenteur et concentration : autant de mots-clés pour évoquer ce chantier bénéfique pour la santé mentale et physique des constructeurs et des utilisateurs !

Des stratégies pour préserver notre santé

Des différentes interventions ressortent clairement deux souhaits pour le futur en matière de stratégie territoriale en lien avec le bien-être et la santé :

- mettre ensemble les opérateurs du territoire et les opérateurs de la santé en les incitant notamment à partager leurs sources d'information ;
- actionner plus fréquemment le réflexe « bien-être » dans les politiques sectorielles et utiliser cette notion comme porte d'entrée pour la participation citoyenne, comme levier d'animation.

Parmi bien d'autres stratégies territoriales concernées par la santé, deux politiques plus particulièrement liées aux territoires ruraux ont été développées, l'une concernant l'installation de jeunes médecins en milieu rural, l'autre sur la politique agricole à mener en faveur d'une alimentation saine.
Dans le premier cas, le Dr Marie-France Gérard, Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de santé de Lorraine a insisté sur la nécessité de développer des soins de santé en équipe pluri-professionnelle (médecins, personnel infirmier et kinés notamment) et d'aller bien au-delà de l'acte médical par l'exercice coordonné entre les professionnels de la santé.
En matière d'agriculture, Stéphane Delogne, représentant la Fédération unie des groupements d'éleveurs et d'agriculteurs a rappelé le rôle positif de l'agriculture multi-fonctionnelle : production d'une alimentation liée au sol, qualité des paysages, préservation de la biodiversité, attractivité pour le touriste… Le possible rôle des pouvoirs publics a aussi été souligné pour favoriser la résilience agricole, notamment en facilitant l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs.

Ces quelques lignes ne traduisent que partiellement la richesse des interventions comme des débats ! Retrouvez les PPt sur nos sites internet : www.murla.be et www.ruraleurope.org.

« Que ton aliment soit ta seule médecine » - *Hippocrate*

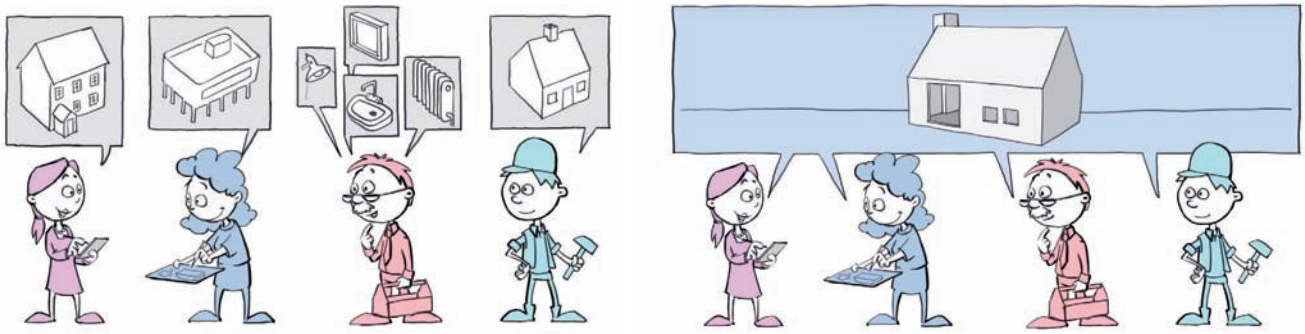

Le BIM ou la création d'un langage informatique commun

Les nouvelles technologies au service de l'architecture ?

Les nouvelles technologies prennent de plus en plus de place dans nos vies privées et professionnelles. Le secteur de la construction n'est pas en reste dans ce domaine. En effet, les technologies semblent devenues des outils indispensables pour répondre à des exigences de plus en plus nombreuses et sévères : isolation, environnement, sécurité, entretien…

Dans ce contexte, de nombreuses conférences ainsi que la presse spécialisée font actuellement largement écho du BIM pour « Building Information Model ». Voir par exemple la conférence donnée par **l'Union professionnelle des architectes** (1) (UBA-BUA). L'Association belge des entrepreneurs des grands travaux (ADEB – VBA) a quant à elle édité un **guide de bonnes pratiques** (2) disponible gratuitement sur son site. Quant à nos voisins français, ils vont rendre progressivement obligatoire la maquette numérique dans les marchés publics d'Etat en 2017, afin de se conformer à la directive européenne « marchés publics » votée le 15 janvier 2014 et qui encourage les pays de l'UE à utiliser le BIM dans leur projet de construction.

Cet acronyme BIM fait donc référence à une maquette numérique tridimensionnelle où les objets qui la composent contiennent de nombreuses informations sur leurs caractéristiques et leurs interrelations. Cet outil est présenté comme une véritable révolution et comme un atout non négligeable pour la prise en compte des nombreux paramètres. Bien sûr, comme toute nouvelle technologie, le BIM divise. Alors qu'en est-il, le BIM est-il une menace ou une révolution pour l'architecture ?

Les indications issues du BIM complétent la description purement géométrique de la forme du bâtiment et constituent une réelle base de données propre au projet. Si cette fonction était déjà relativement présente dans certains logiciels auparavant, la nouveauté réside dans la maquette comme lieu d'échange et de compilation de toutes les données du bâtiment, fournies par les différents intervenants et relatives à toutes ses phases : conception, construction, entretien, gestion…

Le BIM présente donc un certain nombre d'avantages et notamment :

- la possibilité de « construire avant de construire » par la visualisation 3D et donc la vérification et l'optimisation des choix avant le chantier ;
- la création d'un fichier unique complet qui suit le bâtiment ;
- la cohérence entre les différents documents ;
- un gain de temps et d'argent par la centralisation et la vérification de toutes les données, l'utilisation d'objets prédéfinis paramétrables, des solutions standardisées… ;
- l'intégration de logiciels d'analyse/ étude (ensoleillement, éclairage, évacuation..) ;
- la collaboration, la concertation et la communication entre les différents partenaires.

Découvrez la suite de cet article sur notre site internet, dans la rubrique « sensibilisation à l'architecture »

(1) Le site de l'UPA-BUA - http://upa-bua-arch.be/fr/activites/agenda/le-bim-defi-opportunite-ou-nouveau-danger-pour-les-architectes

(2) Le site de l'ADEB-VBA - http://adeb-vba.be/fr/publications

Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a.s.b.l.
rue des Potiers, 304 - 6717 ATTERT
tél.: 063/22 98 16 | fax: 063/23 22 29
email: info@murla.be | www.murla.be
Avec le soutien de la Wallonie